PROCES VERBAL Séance du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, vingt huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame CLAUDE Gisèle.

Date de convocation :
24 mars 2014
de membres :
en exercice : 15
présents : 14
pouvoir : 1

<u>Présents</u>: PETITGAS Cédric, JOUFFLINEAU Céline, LARDEUX Roselyne, LE MERRE Carole, BRUNET Yvette, BRAULT Thierry, DERSOIR Emmanuel, GOYET Olivier, RANGEARD Mickaël, LEPAGE Thierry, CHEVREUL Elisabeth, GADBIN Joël, PICHOT Edit, CLAUDE Gisèle.

<u>Excusé</u>: MARAIS Gabriel a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Céline Secrétaire de Séance: PETITGAS Cédric

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner *PETITGAS Cédric* pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame CLAUDE Gisèle, Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, seul Monsieur GADBIN Joël s'est porté candidat à l'élection du Maire. Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins
bulletins blancs ou nuls
suffrages exprimés
majorité absolue
: 1
: 1
: 1
: 1
: 8

Ont obtenu:

- Monsieur GADBIN Joël : quatorze (14) voix

Monsieur GADBIN Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de QUATRE adjoints.

Le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints, il propose la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents : DECIDE d'approuver la création de TROIS postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-1,

M. le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par :

Election du premier adjoint :

Le Maire propose Madame Roselyne LARDEUX au poste de première adjointe. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 8

Ont obtenu:

Madame LARDEUX Roselyne : quatorze (14) voix
 Madame CHEVREUL Elisabeth : une (1) voix

Madame LARDEUX Roselyne, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée première adjointe au maire (premier tour).

Election du deuxième adjoint :

Le Maire propose Madame CHEVREUL Elisabeth au poste de deuxième adjointe. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 8

Ont obtenu:

• Madame CHEVREUL Elisabeth : quatorze (14) voix

Madame CHEVREUL Elisabeth, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjointe au maire (premier tour).

Election du troisième adjoint :

Le Maire propose Monsieur RANGEARD Mickaël au poste de troisième adjoint. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 8

Ont obtenu:

• Monsieur RANGEARD Mickaël: quatorze (14) voix

Monsieur RANGEARD Mickaël, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint au maire (premier tour).

Aucunes observations ou réclamations n'ayant été présentées pendant la séance, les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance.

MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Le conseil municipal de la commune de COUDRAY;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints ;

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints, à compter du 29 mars 2014

- 1. Maire : 31% de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales : 1 178.46 € brut mensuel
- 2. 1^{er} et 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 8.25% de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales : 313.62 € brut mensuel

COMMISSIONS

affaires générales, finances et développement économique, commission d'appel d'offres	GADBIN Joël	LARDEUX Roselyne	CHEVREUL Elisabeth	RANGEARD Mickaël	les conseille souhai	•	
scolaire, péri-scolaire, associative et culturelle, sociale	LARDEUX Roselyne	MARAIS Gabriel	JOUFFLINEAU Céline	BRUNET Yvette	LE MERRE CAROLE		
environnement, fleurissement, agriculture et communication	CHEVREUL Elisabeth	LEPAGE Thierry	GOYET Olivier	CLAUDE Gisèle	DERSOIR Emmanuel	BRAULT Thierry	
travaux : bâtiment et voirie	RANGEARD Mickaël	MARAIS Gabriel	PICHOT Edith	PETITGAS Cédric	BRAULT Thierry	DERSOIR Emmanuel	GOYET Olivier
ADEC : conseillers municipaux membres	GOYET Olivier	CLAUDE Gisèle	PETITGAS Cédric	DERSOIR Emmanuel	RANGEARD Mickaël		
centre communal d'action sociale	GADBIN Joël	LARDEUX Roselyne	PICHOT Edith	LEPAGE Thierry	MARAIS Gabriel		-
communauté de communes	titulaire	GADBIN Joël				-	

	suppléant	LARDEUX Roselyne		
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable	2 titulaires	GADBIN Joël	PETITGAS Cédric	
(S.I.A.E.P.)	2 suppléants	CLAUDE Gisèle	BRAULT Thierry	
syndicat départemental d'électrification et le gaz de la Mayenne	titulaire	GADBIN Joël		
	suppléant	CHEVREUL Elisabeth		
Conseiller municipal en charge des	LEPAGE Thierry			

.